



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 21 mars 2022

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Compte de gestion 2021 - Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 21 mars à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 15 mars 2022.

PRESENTS : BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGGRI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, ROMITI Gérard, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, SALGE Hélène.

ONT DONNE POUVOIR :

BIAGGINI Jean-Jacques	à	BATTESTI Gilles
COLOMBANI Carulina	à	POLISINI Ivana
GIAMARCHI Marie-Dominique	à	LOMBARDO Florence
MALAFRONTÉ Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
LOMBARDO Florence	à	GIAMARCHI Marie-Dominique
LORENZI Thérèse	à	PADOVANI Marie-Hélène
ROSSI Michel	à	SAVELLI Jean-Michel
PADOVANI Jean-Jacques	à	POLIFRONI Bruno
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO Louis
ZUCCARELLI Jean	à	SALGE Hélène

ABSENTS :

DE CASALTA Jean-Sébastien, PETRI-GUASCO Emmanuel, PIPERI Linda, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise, POZZO DI BORGIO Louis.

QUORUM : 14

M. SIMONI Pierre-Baptiste est élu secrétaire de séance.

OBJET : Compte de gestion 2021 - Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-12 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le compte de gestion du Receveur municipal et le compte administratif 2021 du Budget annexe des transports routiers collectifs de voyageurs ont été vérifiés ;

Considérant que le 1^{er} vice-Président de la CAB, Pierre Savelli a été élu Président de séance, à l'unanimité ;

Considérant que le Président de la CAB, Louis Pozzo di Borgo a quitté la salle et n'a pas participé au vote ;

Vu l'avis favorable de la Commission « Mezi di a culletività » et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**CONSTATE (A la majorité)
Contre : MM. Morganti et Zuccarelli, Mme Salge**

Que les résultats du Compte de Gestion du Receveur Municipal sont identiques à ceux du Compte Administratif 2021 du Budget annexe des Transports routiers collectifs de voyageurs ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO

